



Est ce que le fabricant a droit ne pas indiquer la date de livrai

Par **linda KERKENI**, le **28/03/2018 à 13:26**

Bonjour,

Actuellement commercante.

En septembre 2017 ; sur un salon réservé aux pros; je passe commande manuscrite pour le printemps 2018 de produits manufacturés.

je retourne sur ce salon en mars 2018 et demande a ce fabriquant portugais quand je serai livré : il me répond debut avril , et m'envoie par mail la facture correspondante avec conditions---> 30% d'avance a régler de suite , et les 70% restant a payer le jour du départ colis de son usine ; sans préciser sur la facture aucune date de depart.Est ce normal?

etant un nouveau client de ce fabriquant , je peux comprendre qu'il prenne précautions pour ce faire payer , je suis prêt a lui faire l'avance des 30% en amont ; mais par contre tout lui payer sans avoir rien reçu : j'en suis retissant.Si je prends le risque de ne pas être livré quel est mon encours?

Merci pour vos retours

Par **fabrice58**, le **28/03/2018 à 13:28**

Vous êtes polie avec vos clients ? Où est la question ?